

Interview de Monsieur Pierre Berthet, Président de Promatel

**Merci à
Monsieur Pierre
Berthet, Président
de Promatel -
Association des
Promotions de
l'enseignement
technologique
hôtelier (Anciens
Elèves du LMH
Jean Drouant)
d'avoir répondu à
nos questions.**

- **Pourquoi un élève-étudiant, sortant de son cursus scolaire, diplômé ou non, se doit d'adhérer à une association d'anciens élèves ?**

Parce que l'association constitue, d'année en année, le lien durable, entre la sortie de l'Ecole et l'entrée dans la vie active. C'est naturellement vers l'association qu'on se retourne pour retrouver un(e) collègue de classe, perdu(e) de vue, et que souvent, par l'intermédiaire de l'adhérent(e), il est possible d'aider, même si l'adresse d'origine, du fait de la mobilité de chacun(e) en cours de carrière, pose souvent problème.

La réussite dans la vie active de chacun(e), affirme la formation initiale dispensée par l'Ecole, dont on conforte ainsi la notoriété, grâce à son corps professoral, dont on se souvient, avec le recul, au fil des ans avec émotion et reconnaissance, même si l'école de la vie, nous a dirigés vers d'autres horizons.

- **La solidarité intergénérationnelle est un élément moteur de votre engagement. Quelles sont sur ce thème, les actions projetées par l'association que vous présidez ?**

En premier lieu, et chaque fois que l'Ecole fait appel à nous, notre participation aux examens de sortie, en n'oubliant pas, que nous avons été aussi un(e) élève... Dans les recherches d'emploi, ne pas oublier de mettre en avant notre Ecole, et chaque fois qu'une promotion professionnelle est obtenue, citer son école et sa formation initiale, notamment auprès des médias, ce qui, n'est pas toujours le cas, et je le regrette. Participer aussi à différents concours, nous permettant de faire reconnaître notre «savoir-faire» comme notre «savoir-être» etc ... Participation active à différents colloques, conférences, sur l'avenir de nos métiers, comme le développement de techniques nouvelles etc ...

- **Des rencontres de dialogue et d'échanges peuvent-elles être envisagées au cours de l'année scolaire, voire l'organisation d'un concours sous votre présidence ?**

J'ai eu en de nombreuses occasions l'opportunité d'organiser dans le cadre de l'Ecole, des dîners-débats, sur des thèmes d'actualité, des voyages d'études, de réaliser des livres blancs sur l'avenir des anciens élèves de l'enseignement technologique hôtelier. Cela a marqué de nombreuses promotions. Cela a pu se faire dans un contexte particulier et dans un environnement adéquat qu'était notre Ecole Jean Drouant. Aujourd'hui, comme demain, il faudrait trouver d'autres raisons de rencontres ...

- **L'association des anciens élèves désire-t-elle intervenir dans le cadre de la recherche d'une politique des stages préservant leurs qualités pédagogiques et dans l'affirmative quel serait votre apport ?**

L'association a parmi ses membres de nombreux «maîtres de stage» qui collaborent sur ce thème étroitement avec l'établissement. Cependant, nous n'oublions pas que les élèves demeurent jusqu'à leur sortie sous la responsabilité de l'établissement, et il nous est difficile d'apporter un jugement de valeur par rapport à tel élève vis-à-vis de tel stage d'application. Les professeurs nous semblent mieux compétents à ce sujet.

- **Le site internet de votre association rencontre un vif succès en raison de ses très nombreuses informations réactualisées. Quel est donc son secret et quelle sera son évolution ?**

Créé dès 2000, en complémentarité sur le portail avec celui de l'Unatech : www.promatel.info et www.unatech.eu, ce site entièrement bénévole, sans aide financière publicitaire extérieure, a la particularité d'être, non pas réactualisé, mais actualisé pratiquement quotidiennement, avec toutes les infos susceptibles de répondre à l'attente de nos visiteurs, en moyenne 8000 visites/jour.

Suite de l'interview de Monsieur Berthet

Chaque fois que c'est possible, nous donnons des informations sur notre Ecole Jean Drouant, sur ses réalisations, participations aux différents concours, résultats aux examens avec enquêtes de sortie de l'établissement, réalisées avec l'aide des élèves-étudiant(e)s et souvent de leurs parents, avoisinant pour la promotion 2008, 99% de contacts... des nouvelles des anciens élèves, l'enseignement hôtelier en France et en Europe, la législation etc... Tant que nous le pourrons, nous souhaitons poursuivre son développement bénévole...

• Comment les jeunes anciens peuvent-ils adhérer et être intégrés dans l'association Promatel ?

C'est très simple, chaque année, lors de la proclamation des résultats des examens, nous adressons à chacun(e) une proposition d'adhésion, avec une enveloppe timbrée-réponse, conjointement avec la publication des résultats sur le site et dans le journal L'Hôtellerie. Malheureusement le retour ne répond pas au travail réalisé, 10 à 15% seulement, dans le meilleur des cas.

Peut-être, les réponses aux questions de «La Tribune de Drouant» nous feront mieux connaître, en nous aidant, aussi longtemps que possible dans notre action désintéressée, et peut-être encore, avec une certaine «passion» pour les jeunes générations d'avenir de notre Ecole Jean Drouant !!

Si j'avais un vœu à émettre, pourquoi ne pas solliciter des anciens élèves pour parrainer une promotion sortante, comme cela se faisait auparavant, et se fait, avec des anciens de Jean Drouant pour d'autres Ecoles.....

La position F.C.P.E.

la scolarité de l'élève doit être entièrement gratuite.

- C'est un investissement pour l'avenir aussi bien pour le jeune en formation dans la perspective de l'exercice de sa citoyenneté, que pour la société de demain.

- L'ignorance est financièrement beaucoup plus coûteuse et ne répond pas aux aspirations démocratiques d'un pays.

Aides financières pour les stages

Une ligne budgétaire est réservée, notamment, pour aider les élèves à financer le coût des stages (transports, repas non fournis, hébergement décent...).

Ce poste, à ce jour créditeur de 74 000 €, est alimenté par les versements que font chaque année les entreprises, dans le cadre des conventions signées (environ 80 € par stage).

Cet apport est destiné :

- à payer les frais attachés aux visites des enseignants, soit un coût annuel moyen de 18 000 €.
- à verser une aide pouvant atteindre 500 € par élève et attribuée selon les conditions de ressources.

Un dossier, accompagné des justificatifs d'usage, doit être déposé auprès des Conseillers Principaux d'Education (C.P.E.).

La F.C.P.E. souhaite que la Commission Fonds Social du Lycée soit la seule habilitée pour attribuer ces aides. Cette Commission est, notamment, composée d'élèves, de professeurs et de parents.

La F.C.P.E. est présente pour relayer vos demandes et nous sollicitons la participation de tous.

Rappel : la médiation

L'article D. 111-11 du Code de l'Education Nationale précise que les représentants des parents d'élèves :

- facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels,
- peuvent intervenir auprès des Chefs d'établissement pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

Nous sommes à votre écoute...